



Les décisions du Bureau en bref

13 avril 2022

Parc naturel régional du Pilat 13 avril 2022

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS ET COMITÉS DE PILOTAGE

- La Commission Éducation, sensibilisation et action culturelle s'est réunie le 2 février 2022 pour échanger sur l'absence de soutien régional aux actions éducatives du Parc, décider d'un nouveau nom pour la programmation culturelle du Parc : « Champ libre », proposer un chantier de ramassage des déchets réunissant élus et agents du Parc pour les 40 ans de Pilat propre (ce chantier aura lieu le 14 mai prochain). Enfin, elle a décidé l'arrêt du programme « Manif à DD » considérant que des efforts pour des manifestations moins impactantes sur l'environnement se font désormais de manière plus spontanée et sans qu'un accompagnement du Parc soit nécessaire.
- Le Comité de pilotage Économie de proximité, dans sa séance du 2 mars 2022, a décidé d'accorder le mentorat du Parc pour la campagne de financement participatif du projet « La Boutique » à Bourg-Argental et du projet « La Coloc » à Pélussin. Il a donné un avis favorable pour l'octroi d'un soutien financier via le programme LEADER au projet de modernisation du camping du Cottet à Saint-Appolinard.
- Le Conseil scientifique du Parc, le 14 mars 2022, a travaillé sur la méthode à utiliser pour l'évaluation environnementale de la future Charte. Une présentation et une discussion ont eu lieu sur le travail, en cours, du Muséum d'Histoire Naturelle relatif à l'évaluation de l'évolution de la biodiversité du Pilat.

DEMANDES DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS

Le Bureau du Parc a validé :

- le dossier de demande de financement auprès de l'État et de l'Union européenne pour l'animation des sites Natura 2000 par le Parc en 2023.
- les réponses du Parc à deux appels à manifestation d'intérêt, l'un de l'Agence régionale de santé et l'autre émanant de différentes fondations pour le financement d'actions éducatives relatives au lien santé et environnement et à la reconnexion des plus jeunes avec la nature.

AVIS

- Le Bureau du Parc a rendu un avis favorable avec quelques recommandations sur le règlement local de publicité intercommunal de Saint-Étienne Métropole.
- Le Parc a contribué à l'enquête publique relative au renouvellement de l'exploitation et à l'extension de la carrière d'Ampuis. Il a fait part de recommandations pour une meilleure prise en compte de l'environnement.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé :

- la signature de conventions, l'une avec l'AFAC-Agroforesterie, l'autre avec CERTIS pour la reconnaissance du Parc en tant qu'Organisation Collective de Gestion des haies sur le Pilat. Cette reconnaissance permettra aux agriculteurs et aux gestionnaires de voiries de s'engager dans le « label haie » à un coût moindre et avec un appui du Parc.
- un modèle type de convention à signer avec chaque agriculteur ou gestionnaire de voirie s'engageant dans le « label haie ».
- la convention de partenariat 2022 avec le Département du Rhône au travers de laquelle le Département apporte un soutien financier au programme d'éducation à l'environnement, à la mise en place d'aires terrestres éducatives, aux actions culturelles et à l'observatoire participatif de la biodiversité du Parc.
- le renouvellement de la convention de partenariat sur la période 2022 à 2025 avec l'Association des Amis du Parc et l'octroi d'une subvention de 500 € en faveur de cette association pour 2022 qui s'engage à assurer un relais de l'expression des habitants vers le Parc et inversement .

INFORMATIONS DIVERSES

- une lettre de soutien du Parc a été adressée à l'ADEME pour soutenir la candidature des communautés de communes du Pilat Rhodanien et des Monts du Pilat à l'appel à projet « À vélo » pour la mise en place d'une politique cyclable.
- Les ateliers d'écriture de la Charte appelés « Grands Cafés » seront au nombre de deux et auront lieu dans trois endroits différents du territoire. Le premier atelier se réunira :
 - le 27 avril à Saint-Marcel-lès-Annonay
 - le 28 avril à Saint-Genest-Malifaux
 - le 29 avril à Pavezin

Le second atelier se réunira :

- le 20 juin à Saint-Genest-Malifaux
- le 23 juin à Maclas
- le 24 juin à Les Haies

Prochaine réunion du Bureau

- 18 mai à 18h30



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr